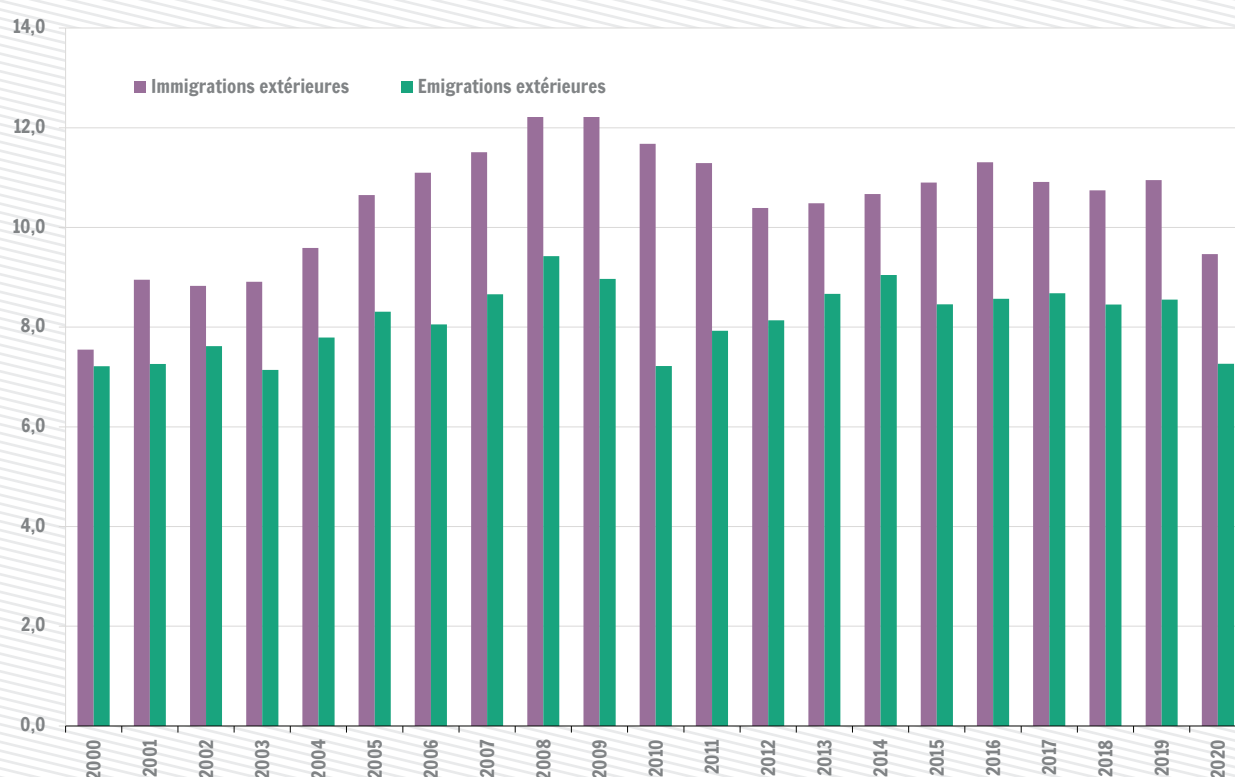


Migrations externes

+8 023 pers.

En Wallonie, les flux migratoires avec l'étranger ont permis à la population d'accueillir 8 023 personnes en plus sur son territoire en 2020, soit +2,2 migrants pour 1 000 habitants

Migrations extérieures en Wallonie pour mille habitants (sans l'ajustement statistique)



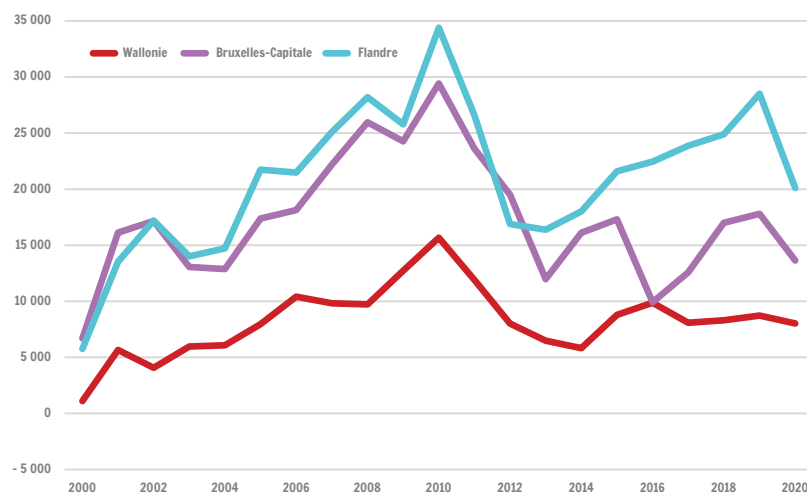
Sources : Demobel - Statbel Registre national ; Calculs : IWEPS

En 2009, l'immigration extérieure (de l'étranger) atteignait un sommet, pour la Wallonie, de 43 993 entrées, contre 31 271 sorties vers l'étranger selon la méthode statistique appliquée (voir Définitions et sources de cette fiche). Entre 2014 et 2016, l'arrivée des candidats réfugiés a poussé à la hausse le nombre d'immigrations. Entre 2016 et 2019, l'immigration était de nouveau en légère baisse alors que l'émigration restait stable. En 2020, avec l'épidémie de Covid-19 et la limitation des déplacements, la Wallonie a comptabilisé seulement 34 522 entrées en provenance de l'étranger (dont 5 129 personnes réinscrites après avoir été rayées des registres et retrouvées ailleurs sur le territoire). De même, le nombre d'émigrations de Wallonie vers l'étranger en 2020 n'était plus que de 26 499 sorties. Le solde migratoire extérieur de la Wallonie en 2019 représentait 8 023 personnes, en léger recul par rapport à 2019.

Le mouvement de hausse des immigrations internationales en Wallonie a été soutenu depuis 2000 notamment par une forte hausse de l'immigration en provenance de la France. Le nombre de ressortissants français résidant en Wallonie a enregistré une hausse de 38,6 % en 15 ans, atteignant 84 268 habitants au 1^{er} janvier 2021. Par ailleurs, des flux plus importants en provenance des nouveaux pays de l'Union européenne se sont développés ces dernières années, comme la Roumanie : 16 733 ressortissants au 1^{er} janvier 2021 alors qu'ils n'étaient que 1 953 en 2006. Hors UE, le nombre de réfugiés politiques peut être estimé dans les statistiques par les changements de registre qui comptabilisent essentiellement les dossiers de candidats qui aboutissent au statut de réfugié. Ceux-ci représentaient 3 252 personnes durant l'année 2020 alors qu'ils étaient 6 837 personnes en 2016, suite à l'arrivée importante de demandeurs d'asile en Europe depuis 2015, chiffre néanmoins comparable aux 6 080 changements de registre déjà observés en 2010 en Wallonie.

Migrations externes

Solde des migrations externes (internationales) dans les régions (2000-2020) (sans l'ajustement statistique)



Après une forte hausse depuis 2000, en 2011, les soldes des migrations externes dans les trois régions se sont inscrits à la baisse suite notamment à des modifications dans la législation sur le regroupement familial, mais également par une reprise des émigrations qui avaient fortement fléchi en 2010. Le solde est reparti à la hausse en Flandre dès 2013, à Bruxelles à partir de 2016 alors qu'il n'augmentait que faiblement en Wallonie. En 2020, avec l'épidémie de Covid-19, les soldes étaient en baisse en Flandre et à Bruxelles. En Wallonie par contre, en 2020, ce solde ne s'infléchissait que légèrement.

Sources : Demobel - Statbel Registre national ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les émigrations externes sont tirées du registre de population et rassemblent les déclarations à la commune de résiliation de résidence pour l'étranger, les personnes rayées d'office et des changements vers d'autres registres. Dans les immigrations externes, sont comptabilisés les inscriptions à la commune en provenance de l'étranger, les rayés réinscrits (personnes qui ont été rayées alors qu'elles étaient encore présentes sur le territoire belge) et les changements de registres vers la population officielle.

Le solde migratoire externe d'une population pour 1000 habitants se définit comme la différence entre le nombre d'immigrations externes et d'émigrations externes sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille.

Les ajustements statistiques sont constitués de la différence entre la population au 1^{er} janvier et au 31 décembre qui n'est pas justifiée par les mouvements de la population durant l'année (mouvement naturel ou mouvement migratoire).

Statbel a constitué en 2019 une base de données démographiques débutant en 1992 tirée du Registre national : Demobel. Ces données intègrent des corrections et sont adaptées aux nouvelles définitions.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente. Avant 2000, les entrées provenant des changements de registre n'étaient pas enregistrées (il faut attendre 2010 pour que les sorties des changements de registre beaucoup moins importantes soient comptabilisées).

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : <http://walstat.iweps.be>

Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/migrations>

LAFLEUR J.-M., MARFOUK A. (2017), Pourquoi l'immigration ?, Carrefour - Academia, Louvain-la-Neuve, 135 p.

<http://www.iweps.be/working-paper-de-liweps-ndeg21>

Personne de contact : Marc Debuisson (m.debuisson@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2022